

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JANVIER 2023**

**Etaient présents sous la présidence de Mme le Maire Marie-Reine FISCHER**

Membres présents :

Mesdames et Messieurs les Adjointes : Aimée SAUMON – Dominique CHRISTOPHE -Valérie BARTH

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Claire EYLER- Laurent JUSZCZAK - Eric PULBY- Géraldine STRUB - Jocelyne TABOGA - Florent WEBER

Absents excusés :

Denis BECHER avec pouvoir à Claire EYLER

Gilles BERTRAND avec pouvoir à Dominique CHRISTOPHE

Pascal CARRIER avec pouvoir à Aimée SAUMON

Danielle CARABIN avec pouvoir à Mme le Maire

Virginie WAELDIN à Valérie BARTH

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 05 décembre 2022
3. Vente et échange de terrain : délibération complémentaire
4. Demande de subvention
5. Forêt communale : approbation du programme des travaux avec état des coupes pour 2023
6. Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 20H00 et passe à l'ordre du jour tel que prévu.

### **1°- 2023 –01 - Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Aimée SAUMON est désignée secrétaire de séance **A L'UNANIMITE**.

### **2°- 2023 –02 - Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 05 décembre 2022**

Le procès-verbal de la séance d conseil municipal du 05 décembre 2022 est **ADOPTÉE A L'UNANIMITE**.

### **3°- 2023 –03 – Vente et échange de terrain : délibération complémentaire**

Mme le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il y a lieu de rectifier la délibération 2019-20 du conseil municipal en date du 25 mars concernant la vente de terrain communaux.

Dans le cadre de la vente de parcelles communales en vue de la création d'un lotissement, il était envisagé que la commune se porte acquéreur d'une parcelle pour permettre l'agrandissement du cimetière.

Pour des raisons de simplification, l'échange de terrain a apparu comme la meilleure solution selon les modalités ci-dessous :

- La Commune échange avec la société Néo's la parcelle numéro 26, section 3 d'une contenance de 5,04 ares contre la parcelle 19 (section 3) d'une contenance de 6,57 ares sans soulte

La vente se porte donc sur 61 ,31 ares au prix de 3000 l'ares soit un total de 183 930,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**SUR RAPPORT** de Madame le Maire,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2019,

**DECIDE A L'UNANIMITE** de procéder à l'échange avec la société Néo's la parcelle numéro 26, section 3 d'une contenance de 5,04 ares contre la parcelle 19, section 3 d'une contenance de 6,57 ares sans soulte,

**DIT** que la vente se porte sur un total de 61 ,31 ares au prix de 3000 l'ares soit un total de 183 930,00 €,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document dans cette affaire.

### **4°- 2023 –04 – Demande de subventions**

- a) Classe transplantée

Mme le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de subvention pour classe transplantée à La Bresse pour un enfant domicilié dans la commune scolarisée à l'école des tilleuls de Molsheim.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**SUR RAPPORT** de Madame le Maire,

**DECIDE A L'UNANIMITE** de verser la somme de 36 € à l'école des Tilleuls de Molsheim,

**DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2023.

- b) Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention de soutien à l'association pour la sauvegarde de la maison alsacienne (ASMA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**SUR RAPPORT** de Madame le Maire,

**DECIDE A L'UNANIMITE** de verser la somme de 100 € à l'ASMA,

**DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2023.

**5°- 2023 –05 – Forêt communale : approbation du programme des travaux avec état des coupes pour 2023**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de prévision des coupes et travaux prévus en forêt communale pour 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** à l'unanimité l'état prévisionnel des coupes de bois non façonnées pour un montant estimatif de recettes nettes hors honoraires de 54 280 € pour un volume total de 2 118 m3,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer et approuver par voie de convention ou de devis les travaux d'exploitation et patrimoniaux dans la limite des crédits ouverts au budget primitif 2023.

**PRECISE** que les différents travaux du programme présenté seront uniquement effectués après approbation et signature de Madame le Maire au fur et à mesure des nécessités ainsi que des dispositions financières.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 22H00.